

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME



Note de présentation du Budget Primitif (budget assainissement) 2024

La loi 2013-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire, la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour que les citoyens puissent en saisir les enjeux.

Le date limite de vote du Budget Primitif est le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, il sera voté le 15 avril 2024. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de poursuivre les efforts de gestion

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes permettant au service d'assurer le quotidien.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la maintenance et la consommation énergétique du réseau, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 116 269.04 €.

c. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|----------|--|------------|----------|---------------------------------|------------|
| 011 | Charges à caractère générales | 11 250.00 | 70 | Ventes produits fabriqués | 95 505.81 |
| 014 | Atténuation de produits | 3 600.00 | 77 | Produits spécifiques | 10 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10.00 | 042 | Opérations ordre entre sections | 10 763.23 |
| 66 | Charges financières | 43 955.04 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 12 800.00 | | | |
| 68 | Dotations aux provisions dépréciations | 105.00 | | | |
| 042 | Opérations ordre entre sections | 44 549.00 | | | |
| | | 116 269.04 | | | 116 269.04 |

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

- Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.
- Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues en lien avec l'extension du réseau et les emprunts.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en section d'investissement à 258 538.51 euros

MAIRIE D'HANGEST SUR SOMME

c. Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|----------|---------------------------------|------------|----------|--------------------------------|------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 480.00 | 10 | Dotations | 75 599.58 |
| 23 | Immobilisations en cours | 16 957.09 | 040 | Opération ordre entre sections | 44 549.00 |
| 16 | Emprunts et dettes | 51 286.45 | 041 | Opérations patrimoniales | 12 112.78 |
| 040 | Opérations ordre entre sections | 10 763.23 | | Excédent reporté | 126 277.15 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 12 112.78 | | | |
| | Restes à réaliser | 166 938.96 | | | |
| | | 258 538.51 | | | 258 538.51 |

Le maire, Gérald BEC